

# Spanish Lab ?

Étant donné sa position géographique de Frontière Sud de l'Union européenne, la politique migratoire espagnole a depuis longtemps laissé transparaître la volonté d'externaliser le contrôle de ses frontières à travers une étroite collaboration avec le Maroc et d'autres pays d'Afrique.

## CHRONOLOGIE

1992 : Signature de l'accord entre le royaume du Maroc et le royaume d'Espagne relatif à la circulation des personnes, le transit et la réadmission des étrangers (entré en vigueur en 2012)

1996 : Construction des barrières de Ceuta

1998 : Construction des barrières de Melilla

1998-2002 : Implantation du SIVE (système intégré de surveillance extérieure)

2000-2009 : Réformes consécutives de la loi sur le séjour des étrangers.e.s, intégration progressive des objectifs de l'UE et de sa dimension externe

2003 : Accord entre le Royaume d'Espagne et la République Islamique de Mauritanie en matière de migration

Mémorandum d'entente sur les patrouilles maritimes conjointes entre la Garde Civile espagnole et la gendarmerie royale marocaine.

2005 : Augmentation des entrées en Espagne par les barrières de Ceuta et Melilla, installation de barbelés, début des patrouilles mixtes entre Garde civile et la gendarmerie royale, intensification des refoulements et développement des réseaux de trafic → au moins 15 personnes abattues aux barrières de Ceuta<sup>1</sup>, déviation de la route migratoire vers les Canaries.

2006 : Crise des pirogues, signature du Plan Afrique I (formalisation d'accords de coopération et de réadmission avec 11 pays africains), déploiement des opérations Frontex Hera, Indalo et Minerva, construction du centre de détention de Nouhadibou (Mauritanie) géré par l'armée espagnole et co-financé par l'AECID.

2008 : Expansion du SIVE aux côtes de Murcia et Ibiza

2009 : Plan Afrique II

2009 : Loi d'Asile

2014 : Installation de filets « anti grim pant » sur les barrières, massacre de Tarajal

2014 : Les fonds européens FAMI et FSI destinent 773,4 millions d'euros à l'Espagne pour la gestion de ses frontières pour la période 2015-2020

2018 : La Commission Européenne adopte des mesures financières pour aider l'Espagne à faire face aux « entrées massives de migrant-e-s ». 140 millions d'euros sont transférés directement au gouvernement marocain

Août 2018 : Création d'un commandement unique opérationnel de la garde civile (corps militaire) pour la gestion des opérations de l'agence civile de sauvetage en mer (Salvamento Marítimo) (ver cuaderno)

Janvier 2019 : L'Espagne annonce un plan pour renforcer et moderniser les frontières avec le Maroc à Ceuta et Melilla, le Maroc renforce aussi ses contrôles.

Février 2019 : Débat sur le sauvetage en eaux de responsabilité partagé

Mars 2019 : Adoption du Plan Afrique III

---

<sup>1</sup> « [Le Livre noir de Ceuta et Melilla](#) », Migreurop, octobre 2006

Juin 2019 : Les organisations dénoncent les conséquences mortifères des nouvelles pratiques de sauvetage en mer qui augmentent considérablement le temps d'intervention et la réduction des moyens.

Juillet 2019 : Le conseil des ministres accorde un supplément de 30.000.000 euros dans le budget du ministère de l'Intérieur pour financer les autorités marocaines dans la lutte contre la migration irrégulière.

Dû au renforcement important de la coopération avec le Maroc, on observe une baisse des arrivées sur les côtes espagnoles en 2019 comparé à l'été 2018. Néanmoins, la proportion de mort.e.s est légèrement en hausse, preuve des graves conséquences de l'externalisation des politiques migratoires sur la vie des personnes migrantes.

### **Conséquences**

Les mécanismes d'externalisation des politiques migratoires contribuent à dévier les routes migratoires, obligeant les personnes à en emprunter d'autres, souvent plus dangereuses.

A l'été 2018, l'augmentation des arrivées sur les côtes espagnoles (en partie dues au durcissement des politiques migratoires italiennes et des accords avec la Turquie et la Lybie) a eu un effet « alarme » qui a eu comme réponse la mise en place de mécanisme extraordinaires de la part de l'UE et du gouvernement espagnol pour freiner ces arrivées.

Ces mécanismes ont pour but de contrôler la mobilité des personnes avant qu'elles n'atteignent les côtes espagnoles :

### **A quel prix ?**

Pour l'année 2019, l'OIM enregistre un total de 927 personnes mortes en traversant la Méditerranée et 214 sur la route de la Méditerranée occidentale.

Concernant la proportion de mort.e.s relatives au nombre de tentatives de traversées<sup>2</sup> :

En 2018 : 0,9%

En 2019 : 1,6%

→ La dangerosité de la route espagnole a augmenté légèrement

→ Moins de personnes tentent de traverser (elles restent souvent bloquées en amont, dans les pays d'origine ou de transit) et celles qui tentent ont plus de chance de mourir en essayant.

→ La coopération toujours plus renforcée avec les pays tiers permet des situations de violence intolérables envers les personnes migrantes grâce à la formation et aux moyens financés par le gouvernement espagnol et l'UE.

---

<sup>2</sup><https://missingmigrants.iom.int/region/mediterranean>